

## Le CA du LP Philippe COUSTEAU (ST ANDRE DE CUBZAC 33) rejette l'introduction de l'apprentissage.

Résultat des votes au Conseil d'Administration concernant l'introduction de l'apprentissage au LP sur 24 votants : 11 contre, 9 pour, 4 abstentions. Il faut noter que deux inspecteurs ont été invités pour convaincre les membres du CA à voter pour. De notre côté, nous tenons à remercier tous les membres qui ont voté contre ce projet de mixité des publics car il est néfaste pour les élèves et les apprentis. Dans un prochain numéro nous développerons les aspects négatifs d'un tel projet.

## CAEN du 25 novembre 2015 : évolution des effectifs élèves de la VP durant les cinq dernières années

Seuls les chiffres de 2014 et 2015 ont été présentés, pour avoir une vision plus globale nous intégrons dans le tableau ci-dessous les chiffres depuis la rentrée 2011. La méthode se base sur des flux observables sur plusieurs années et surtout sur des effectifs réels et non pas sur des prévisions :

	Rentrée 2011 Constat	Rentrée 2012 Constat	Rentrée 2013 Constat	Rentrée 2014 Constat	Rentrée 2015 Constat
Ulis en LP	75	84	172	196	212
3PPRO	1146	1092	1047	986	975
DIMA	0	9	0	5	0
CAP 1 AN	61	80	72	77	79
1CAP	1998	1953	1921	1947	1912
2CAP	1722	1732	1696	1689	1692
T <sup>ERM</sup> BEP	539	0			
1 <sup>ERE</sup> PRO / 1BMA2	54	34			
T <sup>ER</sup> PRO / 2BMA2	40	33			
2 <sup>NDE</sup> PRO	6744	6756	6831	6777	6670
1 <sup>ERE</sup> PRO	6021	6558	6585	6731	6715
T <sup>ERM</sup> PRO	7671	5752	6176	6091	6303
MC	493	473	381	383	401
1BMA2			38	32	42
2BMA2			34	34	32
<b>TOTAL</b>	<b>26564</b>	<b>24556</b>	<b>24953</b>	<b>24948</b>	<b>25033</b>

Entre la rentrée 2012 et 2015, on constate une augmentation des effectifs de 447 élèves. Par contre entre 2011 et 2012 la baisse des effectifs est très élevée car elle représente une perte de - 2008 élèves. C'est la conséquence de la réforme du Bac Pro.

## Voie professionnelle (VP) : analyse des différents indicateurs

Nous reproduisons ici quelques données liées à l'EPP, il s'agit des constats donnés par le Rectorat dans le cadre des réunions CAEN et CTA :

Origine	Destination	Constat 2011 en %	Constat 2012 en %	Constat 2013 en %	Constat 2014 en %	Constat 2015 en %
Toutes troisièmes	Seconde professionnelle	17,3	18,5	18,4	18,1	17,2
Toutes troisièmes	1CAP2	3,5	3,2	3,1	3	2,7
Troisième SEGPA	1CAP2	43,5	43,9	44,4	46,5	45,8
Troisième SEGPA	Seconde professionnelle	0,8	0,6	0,4	1,6	1,2
Seconde générale et tech	Seconde professionnelle	1,8	1,7	1,5	1,7	1,4
Seconde générale et tech	Première professionnelle	0,8	1,2	1,5	1,7	1,9
2 CAP2	Seconde professionnelle	4,1	4,7	3,6	4,3	3,6
2 CAP2	Première professionnelle	13,8	13,5	15,2	18,3	17,2
Seconde professionnelle	Première technologique	0	0,4	0,6	0,6	0,7
Seconde professionnelle	Sorties	12,5	11	9,6	10,4	10,6
Première professionnelle	Sorties	10,4	9,5	9	9,5	9,6
Seconde générale et tech	Seconde professionnelle	1,8	1,7	1,5	1,7	1,4
Seconde générale et tech	Première professionnelle	0,8	1,2	1,5	1,7	1,9
Terminale professionnelle	Terminale professionnelle	2,7	4	4,7	3,5	4,4
Terminale professionnelle	MC	2,5	1,9	2,7	2,6	2,9
Terminale professionnelle	1 BTS2	13,4	13,4	15,9	16,2	15,9
1 BTS2	Sorties	13,9	11,7	13,9	15,5	16
1 BTS2	1 BTS2	3,4	4,2	4,3	4,7	4,2
2 BTS2	2 BTS2	5,5	4,9	5,1	6,3	5,7

**Le taux de passage Toutes troisièmes vers la Seconde professionnelle :** ce taux augmente légèrement entre la rentrée 2011 et 2012 pour connaître une baisse de 0,9 % entre 2014 et 2015. Même si beaucoup d'élèves souhaitent une orientation vers la voie professionnelle, ils n'y trouvent pas de places. C'est l'une des raisons qui limite le développement de l'EPP et l'accueil de plus d'élèves dans nos établissements, associée à une volonté politique d'en orienter davantage vers la seconde générale. Mais cette observation quantitative doit être accompagnée par une analyse qualitative. C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique une orientation choisie et non pas subie.

**Pendant ce CAEN notre représentant a dénoncé cette politique qui vise à orienter vers la voie professionnelle les élèves qui ont un faible niveau ou/et fragiles. Il faut inverser cette logique et préparer l'orientation en amont en tenant compte du choix de l'élève.**

**Le taux de passage Toutes troisièmes vers la Première CAP :** ce taux est faible et il diminue encore. Cela démontre qu'il y a bien une volonté politique et économique d'orienter et de pousser les élèves vers l'apprentissage. Deux indicateurs à notre disposition permettent d'arriver à cette conclusion, d'abord l'offre de formation très limitée chez nous, puis la nature de formation elle-même.

En Aquitaine : 6698 jeunes sous statut scolaire (41,8%) et 9318 sous statut d'apprenti (58,2%) ! Et pire, sur ces 6698 élèves en CAP sous statut scolaire, public, privé, à peine plus de la moitié seulement est scolarisée dans le public (3685) ! **Bilan des opérations : seuls 23 % des élèves de niveau CAP se retrouvent dans des établissements publics de notre académie !**

Des CAP ne se font qu'en apprentissage ou dans le privé : Boucher ; Boulanger ; Charcutier ; Chocolatier ; Froid et Climatisation ; ..... Dans le domaine du Bâtiment et travaux publics : 72 CAP dans l'académie mais seulement 21 dans le public. Dans le domaine de l'Alimentation, Hôtellerie, Restauration : 105 CAP dans l'académie mais seulement 43 dans le public.

**Belle réussite de la rénovation de la voie professionnelle qui prévoyait un fort développement des CAP dans nos établissements publics !!!**

## CTA du 3 décembre 2015 / Préviation d'effectifs élèves en LP / SEP

Pour la rentrée 2016 il est prévu une hausse de + 0,5 point du taux de passage de 3<sup>ème</sup> en 2<sup>nd</sup>e professionnelle (- 0,9 point rentrée 2015) et une légère augmentation de 0,1 point des passages de 3<sup>ème</sup> en CAP.

La poursuite d'étude en fin de CAP vers une première professionnelle, également en net recul de 1,1 point à la rentrée 2015, est portée au niveau de 2014, soit + 1 point.

Pour autant, même si les prévisions d'entrées dans le second cycle professionnel montrent une évolution de 0,1%, soit + 37 élèves, une grande disparité existe entre départements :

- Gironde : + 96 élèves
- Lot et Garonne : + 15 élèves
- Landes : + 12 élèves
- Pyrénées Atlantiques : - 29 élèves
- Dordogne : - 57 élèves

Ces chiffres laissent planer des inquiétudes quant aux moyens horaires qui seront alloués aux établissements des départements déficitaires.

Les poursuites d'études des terminales professionnelles en BTS, en recul de 0,3 point à la rentrée 2015, sont revues à la hausse de 0,6 point pour 2016.

Il va de soi que la réussite de nos jeunes dans cette poursuite d'études ne peut se concevoir qu'à la condition d'être soutenus en amont au cours de leur cursus de bacheliers professionnels.

Si l'Accompagnement Personnalisé est la réponse, faudrait-il encore identifier les projets pédagogiques et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs. Comme au CAEN, pendant ce CTA, Monsieur le Recteur a annoncé dans ce sens un Groupe de Travail sur cette problématique. Nous ne manquerons pas de vous solliciter sur vos pratiques au sein de vos établissements.

## Au BO du 3 décembre 2015

**Les dates du Bac Pro et CAP :** Le bac professionnel est programmé du 15 au 21 juin en métropole. Les épreuves du CAP sont prévues les 8 et 9 juin.

**Greta :** Une [décision](#) donne la liste des Greta labellisés GretaPlus au 22 septembre 2015.

**Orientation et examens :** Une [note de service](#) définit le calendrier 2016 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien.

**La saisie des vœux sur APB :** Elle sera ouverte à compter du 20 janvier. Le conseil de classe relatif à l'avis APB devra se tenir avant la fin du premier trimestre.

**MGEN :** Un [avenant](#) à la convention cadre du 1er juillet 2009 État-MGEN précise que les dispositions de cette convention s'appliquent à l'offre "MGEN Référence" dont les garanties et tarifs sont détaillés dans les règlements mutualistes de la MGEN, en remplacement de l'offre globale unique.

**Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!**

## Mise en œuvre du droit individuel à la formation (DIF)

Une collègue nous écrit :

« Je fais chaque année des tentatives afin d'accéder à mon droit individuel à la formation (DIF). En novembre 2014 (je ne renonce jamais !) je réitère ma demande pour suivre une formation intitulée "yoga et besoins éducatifs particuliers". Je reçois cette fois un courrier du Rectorat m'indiquant que ma demande d'utilisation de DIF est accordée.

Je m'engage donc dans la formation dont le coût est de 235 €, auquel il faut ajouter 57 € d'hôtel et 78.90 € de train aller-retour. Soit une dépense de 370.90 €. Je ne compte aucun repas et autres transports, puisqu'il a bien fallu que je me rende à Bordeaux pour prendre mon train, j'habite en Dordogne.

J'ai perçu sans aucune explication la somme de 113.11 € sur ma paye d'avril (je n'avais même pas vu qu'il s'agissait de cela !!).

J'ai voulu savoir à combien d'heures de DIF cela correspondait puisque c'est sur cette base qu'est calculée l'indemnisation et ... aucune réponse.

Le fait de ne pas prendre en considération les frais de déplacements pose un sacré problème sur l'égalité de l'accès à la formation sur notre territoire ! Dans ma campagne, il n'y a pas pléthore de formations !»

La collègue a fondamentalement raison. Cela doit être dit.

Nous rappelons pour tous les modalités d'indemnisation :

- Les frais de formation restent à la charge de l'agent, le Rectorat de l'académie de Bordeaux ne prenant en charge ni les coûts d'inscription, ni les frais de déplacement.
- L'indemnité correspond à 50 % du traitement horaire d'un agent en prenant comme élément de référence la durée légale annuelle du travail telle qu'elle est fixée pour la fonction publique, c'est-à-dire 1607 heures.
- L'indemnité est versée sur la base du traitement indiciaire net selon la formule suivante :

Traitement indiciaire net annuel / 1607 = X

$X/2 = Y$

Y = taux horaire pour une heure de formation

L'indemnité finale correspond à Y multiplié par le nombre effectif d'heures de formation suivies dans le cadre du DIF

Soit pour la collègue un peu plus de 11 € de l'heure. A cela, il faut rajouter que les formations doivent se dérouler obligatoirement en dehors du temps de travail. Alors, peut-on parler aujourd'hui d'un réel **D**roit **I**ndividuel à la **F**ormation ? Permettez-moi d'en douter !

Jean Luc MASSIAS

## Certification

Un [arrêté](#) du 26 novembre 2015 porte enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles de quelque 135 certifications professionnelles, et certificats de qualification professionnelle. Les certifications et certificats de qualification professionnelle sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée.

## Mouvement Inter 2015-2016

### Rappel des échéances :

- Fermeture du serveur, le mardi 8 décembre 2015 à 12 heures.
- Retour des accusés de réception au rectorat avec pièces justificatives : dès la fermeture du serveur, les accusés de réception seront transmis dans les établissements.

**Rappel** : le barème affiché sur SIAM lors de vos vœux n'est pas le barème définitif ! Certains éléments devront être justifiés et vérifiés par l'administration. C'est lorsque vous retournerez votre accusé de réception que vous devrez modifier à la main en rouge les données incorrectes. Sur SIAM c'est seulement en janvier que le « vrai » barème apparaîtra.

- Date limite de dépôt dossier handicap : **15 décembre 2015**, les collègues concernés doivent déposer le dossier en double exemplaire à la DPE (voir la circulaire académique sur notre site).
- Si vous postulez pour un poste spécifique national, en dessin d'art appliqué aux métiers, votre dossier devra être envoyé au plus tard le 11 décembre 2015 à la DGRH B2-2 pièce B375.
- Consultation des barèmes retenus sur SIAM : du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2015 permettant aux intéressés d'en prendre connaissance et éventuellement d'en demander par écrit la correction avant la tenue du GT barème.
- GT barème : 29 janvier 2016
- Résultats des demandes de mutation à partir du 2 mars 2016

**Important** : N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre dossier (mouvement général et/ou spécifique) et l'accusé de réception complété et/ou modifié pour qu'on puisse vérifier votre barème avant le GT du 29 janvier 2016.

Seul ce document permettra aux commissaires paritaires de suivre votre dossier.

## En 2011, 10,5 % des 16-25 ans ont arrêté leurs études sans diplôme (autre que le DNB)

Il s'agit de chiffres publiés par le MEN et il s'agit d'une moyenne nationale. Selon les académies, fortes disparités : de 4,9 % à 21 % en métropole voir 33 % DOM.

Forts écarts entre départements dans certaines académies, comme c'est les cas dans notre académie. Ainsi les résultats sont meilleurs dans les grandes villes car l'offre de formation et donc la poursuite d'études est plus accessible.

On observe aussi une corrélation entre la part des non diplômés et le contexte économique et social local : part de jeunes sans diplômes plus élevée si difficultés socio-économiques plus élevées.

Il est donc nécessaire de soutenir certains territoires, mais les doutes persistent quant à la nouvelle organisation régionale.

## Le stage cinéma dont la FSU est coorganisatrice, au cinéma Utopia de Bordeaux

**Il aura lieu les 10, 11 et 12 février 2016.** Impératif : les autorisations d'absence sont à poser avant le **9 janvier 2016**, donc il faut faire passer l'info dès maintenant. Le programme sera publié sur notre site.